

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations contenues dans ce document vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Alto Rendimento 2019 Plus - Classe B (capitalisation)

Compartiment de **Euromobiliare International Fund SICAV** (la «Sicav»)

Code ISIN **LU0683096209**

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectifs

Maximiser le revenu des investissements du Compartiment à travers la diversification de son portefeuille, avec un horizon temporaire au 31 décembre 2019.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit:

a. jusqu'à 100% de ses avoirs nets en obligations et instruments du marché ayant un *rating* essentiellement "*speculative grade*" (c'est-à-dire émis par des émetteurs susceptibles de ne pas avoir une capacité adéquate pour remplir leurs engagements financiers) ou en liquidités constituées par des dépôts bancaires auprès d'établissements de crédit ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois.

b. Jusqu'à 40% de ses avoirs nets en valeurs mobilières de type obligataire de la catégorie 144 A sur un marché réglementé.

Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 40% des actifs nets du Compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire et en instruments du marché monétaire émis par des émetteurs localisés ou qui exercent leur principale activité dans des pays émergents ou par des émetteurs souverains de tels pays.

Dans les limites des pourcentages spécifiées ci-dessus, le Compartiment pourra investir dans des parts de fonds réglementés (OPCVM et/ou autres OPC) qui investissent dans des valeurs à revenu fixe.

A partir du 31 décembre 2019, le Compartiment sera investi exclusivement en obligations, en instruments du marché monétaire et en liquidités constituées en particulier par des dépôts bancaires auprès d'établissements de crédit ayant une durée résiduelle inférieure à 12 mois.

La Sicav adoptera normalement des techniques de couverture du risque de change.

Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers dérivés de type CDS en ce qui concerne la couverture du risque de crédit ou d'autres dérivés pour les besoins de la couverture des risques d'une part et en vue d'une efficace gestion du portefeuille de l'autre.

Le Compartiment n'a pas de "*benchmark*".

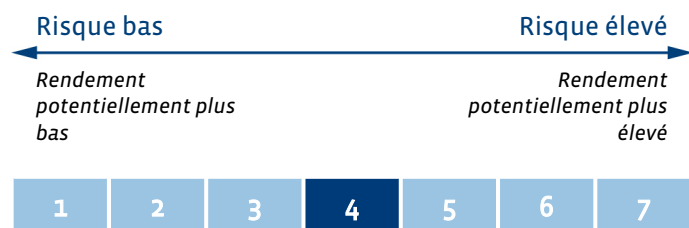
Politique de Distribution

Cette Classe B poursuit une politique de capitalisation de revenus.

Rachat d'actions

Il est possible d'obtenir le remboursement total ou partiel des actions du Compartiment sur simple demande présentée n'importe quel jour ouvrable bancaire au Luxembourg.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



- Le Compartiment est classé dans la classe 4 sur la base de sa volatilité passée ou, en son absence, de la volatilité du *benchmark* concerné ou d'un portefeuille modèle.
- La dite classe 4 reflète essentiellement l'exposition du Compartiment au risque prédominant suivant: exposition au marché obligataire.

- Les données historiques utilisées pour calculer l'indice synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable sur le profil futur du risque du Compartiment.
- La classe de risque/rendement indiquée pourrait ne pas rester inchangée et la classification du Compartiment pourrait changer avec le temps.
- L'appartenance à la classe de risque la plus basse ne garantit pas un investissement dépourvu de risques.

Les autres risques, non relevés de façon adéquate par l'indice synthétique, auxquels pourrait s'exposer le Compartiment sont:

- risque de crédit*: il s'agit du risque que l'émetteur des instruments de dette dans lesquels le Compartiment est investi ne soit pas en mesure de remplir ses obligations de paiement;
- risque liquidité*: dans une situation de stress des marchés, les titres du portefeuille pourraient subir une diminution de leur négociabilité et donc de leur valeur.

FRAIS

Ces frais servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	Pas prévus
Frais de sortie	Pas prévus

Les pourcentages indiqués sont les maxima pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants	1,35%
----------------	-------

Frais prélevés par le Compartiment dans des circonstances spécifiques

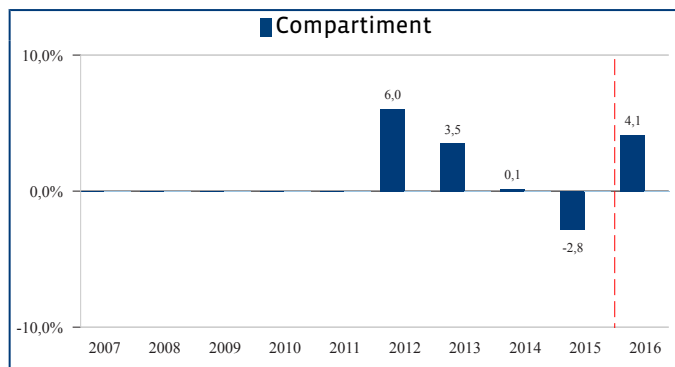
Commissions de performance	30% de la performance annuelle dépassant 3,25%.
----------------------------	---

Pendant l'année 2016 la commission de performance s'est élevée à 0,42% du Compartiment.

Les *frais courants* se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Sont exclus du calcul les coûts des transactions de portefeuille, sauf les frais de souscription/remboursement supportés par le Compartiment pour l'achat ou la vente d'actions d'autres compartiments.

Pour en savoir davantage sur les frais et les autres charges et droits relatifs à la Sicav, veuillez consulter les Chapitres 13 ("Frais") et 14 ("Gestionnaire en Investissements - Sous-Gestionnaire en investissements") du prospectus de la Sicav, disponible sur le site Internet www.eurofundlux.lu.

PERFORMANCE PASSÉES



-- Jusqu'au 15/02/2015 la politique d'investissement du Compartiment était différente.

- Les performances historiques ne constituent pas un indicateur des performances futures.
- La Sicav a été constituée le 13 juin 2001.
- La classe B du Compartiment a démarré le 19 décembre 2011.
- Les résultats obtenus dans le passé ont été calculés en Euro et tiennent compte de tous les frais et commissions, à l'exception des commissions de souscription.

INFORMATIONS PRATIQUES

Banque dépositaire

BNP Paribas Securities Services S.C.A. (Succursale de Luxembourg)

Informations supplémentaires - Conversion des actions

Les informations sur la façon d'exercer le droit de conversion sont contenues dans le Chapitre 11 ("Attribution et conversion des actions") du prospectus de la Sicav.

Pour obtenir davantage d'informations sur le Compartiment et les différents types d'actions qu'il peut émettre ou sur les autres compartiments et classes disponibles vous pouvez consulter le prospectus, le dernier compte-rendu annuel et tout rapport semestriel ultérieurement disponibles gratuitement en français au siège social de la Sicav (10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg), sur son site internet www.eurofundlux.lu ainsi qu'auprès des agents placeurs dans les pays de commercialisation, en ce compris le tout dernier prix des actions. Les actifs et passifs du Compartiment sont séparés de ceux des autres compartiments de la Sicav. Les droits patrimoniaux des investisseurs du Compartiment sont totalement séparés de ceux des investisseurs des autres compartiments de la Sicav. Les détails de la politique de rémunération (incluant les personnes en charge de déterminer les rémunérations fixes et variables du personnel, une description des éléments clés de rémunération et un aperçu de la manière dont la rémunération est déterminée) sont disponibles au siège social de la Société où ils peuvent être obtenus gratuitement sur demande et ils sont publiés sur le site

[http://www.eurofundlux.lu/storage/sito1/it/Documenti/Politique_de_Rémunération/2016/politique-de-remuneration-fr.pdf]

Publication de la valeur des actions

La valeur unitaire des actions du Compartiment calculée chaque jour bancaire et ouvrable au Luxembourg est publiée tous les jours sur le journal "Luxemburger Wort" et sur le site Internet www.eurofundlux.lu.

Législation fiscale

La Sicav est régie par la législation fiscale du Grand-Duché de Luxembourg; laquelle peut avoir une incidence sur votre situation fiscale.

Déclaration de responsabilité

La responsabilité de la Sicav ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

Le présent document qui contient les informations essentielles pour l'investisseur décrit le Compartiment Euromobiliare International Fund Sicav - Alto Rendimento 2019 Plus (classe B) d'Euromobiliare International Fund Sicav, tandis que le prospectus et les rapports périodiques sont rédigés pour l'ensemble de la Sicav.

La Sicav est agréée au Grand-Duché de Luxembourg et soumise à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les Informations Clés pour les Investisseurs ici fournies sont exactes et à jour à la date du 16 février 2017.